

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 38 (1991)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E dito romand

«Concerto pour une PCi démotivée ou encore, dans un langage plus populaire, Helvète, ta PCi fou-le-camp!»

A lire la presse de ces derniers mois, à entendre les commentaires du café du Commerce ou d'autres lieux, la fronde anti-PCi gronde. On fait comme si les conflits n'existaient plus et les catastrophes naturelles non plus; en tout cas pas chez nous!

Et pourtant, ce fameux 16 janvier 1991, jour du déclenchement des hostilités dans le Golfe, un frisson est passé, très vite d'ailleurs. Les opérations «chirur-

René Mathey

gicales» engagées (remarquez, en passant, que la guerre moderne utilise volontiers des termes de santé publique) ne visait pas vraiment la population. Quoique, les attaques des missiles irakiens Scud sur Israël démontrent tout de même, une fois de plus, que le peuple pouvait être une, sinon la principale cible et victime des conflits. Les malheureux civils irakiens en savent quelque chose; l'armée, quant à elle, est restée «enterrée» dans ses abris.

Le flop des missiles Scud dû en partie à leur imprécision mais aussi aux antimissiles Patriot ne nous a tout de même pas fait oublier le «spectacle» (Ndr: terme médiatique horrible, passé aujourd'hui hélas dans le langage commun) de la population israélienne vaquant à ses occupations, le masque à gaz en bandoulière. A ce sujet, il n'est pas inutile de préciser que le concept de protection civile israélien est quelque peu différent de celui de la Suisse. En effet, comme le rappelait Jean Dubi (directeur suppléant de l'Office central de la défense) dans un article paru dans la Tribune de Genève du 14.2.91: «Les abris de l'Etat hébreu sont prévus pour résister à des attaques conventionnelles et ne sont pas équipés de filtres comme en Suisse».

Au-delà des inévitables polémiques déclenchées par les événements internationaux ou les grands problèmes nationaux naturellement plus urgents que la protection civile (économie d'énergie, la CEE, l'EEE, la pollution, rail 2000, courrier à deux vitesses, les fichiers, la P26, l'inflation, le taux hypothécaire, etc.), il est non moins vrai que l'institution est menacée d'une lente asphyxie.

L'implosion guette!

Un des plus graves danger qui guette la PCi est la démotivation des cadres et des responsables politiques. Cette démotivation pourrait causer l'implosion de l'institution.

Les responsables ne bénéficient pas de la reconnaissance de leur action, pas plus d'ailleurs que les membres des différents services. L'instruction, qui devrait être le véhicule privilégié de l'image d'une institution représentative de la volonté de défense du pays, ne joue pas, au niveau des instructeurs, de l'aura propre aux professions pédagogiques. Tous ces citoyens, chargés de la noble mission de protéger et secourir leurs congénères ont un peu l'impression d'être relégués au rang d'un «sous-prolétariat». Frustrant et injuste.

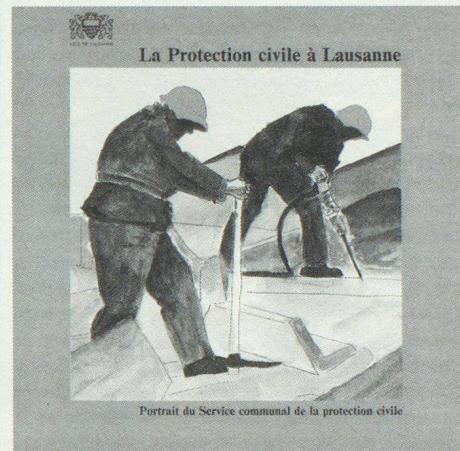
Et la réforme 95 dans tout cela

Le projet de réforme 95 (car il s'agit bien pour l'instant d'un projet et non d'une réalité) a été et est encore étudié dans le but d'améliorer les performances de la PCi, à tous les niveaux, de la rendre plus crédible aux yeux du public par une série de simplification des circuits de décisions et la recherche d'une polyvalence accrue avec des corps constitués (par exemple les sapeurs-pompiers).

L'OFPC a fait un remarquable travail d'information, notamment au niveau des médias, sur les sujets de réflexions conduisant à la réforme PCi 95. Peut-être trop? D'autre part, certains responsables, des chefs locaux pour l'essentiel, se sont parfois livrés à des interprétations quelque peu malheureuses des informations fournies par l'OFPC sur ce qui n'est encore qu'un projet (Ndr: répétition voulue). Par exemple, d'aucun ont confondu une recommandation parlant d'une éventuelle dispense d'instruction pour certaines classes d'âges avec une libération pure et simple.

A la décharge des responsables, souvent critiqués, il faut dire que leurs garants politiques sont trop souvent mal informés sur les responsabilités qu'ils encourrent par leur refus d'investissement réitéré. A la longue, ces «défaits» d'informations sont à la base de mésententes profondes sur la mission de la PCi.

Il n'en demeure pas moins que la réforme «PCi 95» est nécessaire. Elle demande du temps, des compétences et de l'énergie. Il faut que tous en acceptent les inconvénients inévitables (rupture d'habitudes, débats contradictoires, contestations, etc.), avec son cortège «d'insécurité» qu'une telle transformation implique. □



Un portrait de la PCi lausannoise

RM. Dans le cadre du 50^e anniversaire de la Direction de la sécurité sociale (1939-1989) celle-ci a édité une brochure d'information décrivant les activités des assurances sociales, de la pollution, de l'environnement, du troisième âge et de la protection civile.

La PCi lausannoise se présente

Profitant de l'occasion, le Service de la PCi a édité un tiré à part de la partie consacrée à la protection civile. Ce document retrace les grandes dates de l'édition de la protection civile à

René Mathey

Lausanne. Il donne une bonne idée de la structure actuelle de l'organisation, de ses succès comme de ses «défauts». Actuellement, ce portrait a été adressé à l'ensemble des cadres de la PCi lausannoise.

PCi contact

Pour ceux que cela intéresse, le Service communal tient quelques exemplaires de cette brochure à disposition. Il suffit de la commander au: Service communal de la protection civile, Route de Genève 52, 1004 Lausanne, mieux encore, par téléphone au N° 021 43 32 76. □

Inserate im

«Zivilschutz»

interessieren
die Behörde in Bund,
Kantone
und Gemeinden